



Par ses blessures nous sommes guéris

ASSOCIATION

MARIE MARTHE CHAMBON ET SES AMIS



*C'est par mon Cœur qu'il faut honorer
les Plaies Sacrées de mon Divin Fils.*

Toute personne peut adhérer à l'Association « Sœur Marie Marthe Chambon et ses Amis ». Elle permet à chacun de vivre sa vocation de baptisé plus intensément.

Conditions d'adhésion :

- Etre inscrit auprès du bureau après agrément.
- Régler une cotisation à partir de 5 euros.

But de l'Association :

- Faire connaître Sœur Marie Marthe Chambon et la Dévotion du chapelet des Saintes Plaies.
- Œuvrer à la cause de sa béatification.
- Organiser des pèlerinages sur le lieu de vie de Sœur Marie Marthe Chambon et sa maison natale à Chambéry.
- Animer un groupe de prières avec le chapelet des Saintes Plaies :
 - Pour l'Eglise, le St Père, les malades, les personnes affligées, la famille, les âmes du purgatoire,
 - La propagation de la Foi, les pécheurs, intentions particulières... par le Cœur Immaculé de Marie.
 - Restauration de la chapelle de N.D. des Sept Douleurs.

Bulletin d'inscription

Nom : Prénom :
 Adresse :
 Code Postal : Ville :
 Pays :
 Téléphone :
 Adresse e-mail :

Je déclare souhaiter soutenir et devenir membre de l'Association

- Chèque (à l'ordre de l'Association).
- Espèces.

Je souhaite offrir un Don à l'Association – (reçu fiscal permettant une déduction d'impôt sur vos impôts sur le revenu)

- Chèque (à l'ordre de l'Association)
- Espèces.

Signature :

Pour tous renseignements, commande de livres, témoignages :

Monastère de la Visitation - 32 Route de la Visitation - Marclaz - 74200 Thonon les Bains
Tél : 04 50 70 34 46

En vue d'un procès en cours de béatification, nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés des grâces obtenues.
Association à but non lucratif régie par la loi 1901. Déclaration à la Préfecture de Thonon-les-Bains sous le n°...W744001340